

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Société”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 31 mars 2014

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 12 mai 2014 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2014 de la Société et les notes y afférentes, ainsi qu’avec les états financiers annuels audités et les notes y afférentes de l’exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport de gestion annuel connexe. Les états financiers intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2014 de la Société et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d’information financière (les « IFRS ») et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l’« IAS 34 »), publiée par l’International Accounting Standards Board (l’« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d’autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d’avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s’avèreront exactes.

Général

Au cours de la période terminée le 31 mars 2014, Gold Fields Sudbury Exploration Corp. (« Gold Fields ») a commencé son programme d’exploration 2014 sur la propriété Rouyn de la Société. Ce programme, dont le budget est de 2,2 millions \$, consistera d’environ 14 000 mètres, ciblant surtout l’extension en profondeur de la minéralisation aurifère connue ou les nouvelles zones potentielles dans la moitié est de la propriété. À ce jour, Gold Fields a foré 4 sondages sur le bloc Augmitto et la Société est en attente des résultats d’analyse.

Le 24 mars 2014, la Société a complété un placement privé d’unités au prix de 0,18 \$ l’unité pour un produit brut de 1 712 700 \$. Chaque unité consiste d’une action ordinaire de la Société et d’un demi-bon de souscription d’achat d’action ordinaire pouvant être exercé au prix de 0,30 \$ l’action jusqu’au 31 décembre 2015.

Au cours du trimestre, la Société a de plus annoncé une entente proposant l’acquisition de toutes les actions émises et en circulation de Mines Cancor Inc. (« Cancor »). La Société et Cancor ont convenu de procéder à un regroupement d’entreprises au moyen d’une fusion triangulaire aux termes de laquelle une filiale en propriété exclusive de la Société et incorporée en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* fusionnera avec Cancor pour former une nouvelle entité qui sera une filiale en propriété exclusive de la Société. En vertu des dispositions de l’entente d’acquisition entre la Société et Cancor, les actionnaires de Cancor échangeront leurs actions ordinaires dûment émises contre des unités de la Société sur la base d’une unité de la Société pour chaque 12 actions de Cancor. Chaque unité sera composée d’une action ordinaire de la Société et d’un demi-bon de souscription d’achat d’action ordinaire pouvant être exercé au prix de 0,30 \$ l’action jusqu’au 31 décembre 2015. Pour les fins de l’acquisition, Cancor sera évaluée à environ 1 475 000 \$ et les unités de la Société seront évaluées à 0,18 \$ chacune. Les options de Cancor en circulation à la date de clôture (les « Options ») seront échangées contre des droits accordés par la Société aux porteurs d’Options donnant droit à chaque détenteur de recevoir un paiement en espèces de la Société pour un montant équivalent, à l’égard de chaque Option détenue par le porteur, à l’augmentation de la valeur que ce porteur aurait réalisée à l’expiration de l’Option en présumant que l’Option ait été levée pour des actions de Yorbeau, dont le nombre et le prix de levée seront ajustés conformément au ratio d’échange précité. Tous les paiements en espèces de Yorbeau quant aux droits qui seront accordés aux porteurs d’Options seront effectués sur la base du cours de clôture des actions de Yorbeau à la date d’expiration de l’Option en question. L’assemblée extraordinaire de Cancor à laquelle les actionnaires de Cancor voteront à l’égard de la fusion aura lieu le 27 mars 2014.

Résultats des activités

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2014, la Société a réalisé une perte de 325 717 \$ comparativement à une perte de 296 647 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Ceci représente une perte de 0,01 \$ par action. Les revenus pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2014 ont totalisé 48 815 \$ comparativement à 10 \$ pour la période terminée le 31 mars 2013. Les charges pour la période se sont élevées à 374 532 \$ comparativement à 296 657 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2013. Les charges administratives pour la période ont augmenté de 43 871 \$ comparativement à la période correspondante de l'année précédente principalement en raison d'une augmentation du coût des relations avec les investisseurs. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2014, la Société a encouru un total de 1 750 \$ en travaux d'exploration (comparativement à 153 009 \$ pour la période correspondante de l'année précédente), dont la totalité ont été dépensés sur la propriété Rouyn.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Trimestre terminé le</u>	<u>Revenus</u>	<u>Bénéfice net (perte nette)</u>	<u>Bénéfice net (perte nette) par action, de base et dilué</u>
31 mars 2014	48 815 \$	(325 717) \$	(0,01) \$
31 décembre 2013	32 690 \$	(314 528) \$	(0,01) \$
30 septembre 2013	39 989 \$	(269 241) \$	(0,01) \$
30 juin 2013	0 \$	(324 342) \$	(0,01) \$
31 mars 2013	10 \$	(296 647) \$	(0,01) \$
31 décembre 2012	62 571 \$	(239 811) \$	(0,01) \$
30 septembre 2012	53 382 \$	(257,588) \$	(0,01) \$
30 juin 2012	60 229 \$	(283 292) \$	(0,01) \$

Liquidité

La Société a signé une convention d'option et d'entreprise en coparticipation avec Gold Fields aux termes de laquelle la Société a octroyé à Gold Fields une option d'acquérir une participation de 51 % dans la propriété Rouyn. La convention d'option et d'entreprise en coparticipation a une date de commencement du 26 juin 2013. Afin d'exercer son option, Gold Fields doit financer 19 millions \$ en dépenses d'exploration et de mise en valeur sur la propriété Rouyn au cours d'une période de 4,5 ans à partir de la date de commencement, ce qui inclut un paiement d'avance en espèces de 1 million \$ (incluant les taxes de vente applicables) à la Société relativement à des services de gestion, de location et autres devant être fournis à Gold Fields. Le premier versement de 500 000 \$ du paiement d'avance en espèces a été payé à la Société le 26 juin 2013 et le deuxième versement de 500 000 \$ a été payé le 19 mars 2014. Lorsque la participation de 51 % dans la propriété aura été acquise, Gold Fields aura une option additionnelle d'augmenter sa participation à 70 % en dépensant 15 millions \$ additionnels.

Au cours de la période, certains administrateurs ont effectué des prêts de 50 000 \$ à la Société, ce qui porte le montant total des prêts consentis à 450 000 \$. Ces prêts portaient intérêt à un taux variant de 10 % à 12 % par année et étaient remboursables sur demande. Pendant la période, des intérêts de 8 699 \$ ont été imputés aux charges d'intérêts et une somme de 450 000 \$ a été remboursée plus les intérêts de 30 353 \$. Au 31 mars 2014 et tous les prêts en cours ont été remboursés.

Au 31 mars 2014, l'encaisse et les dépôts à terme de la Société totalisaient 549 266 \$ comparativement à 57 563 \$ au 31 décembre 2013. Le fonds de roulement au 31 mars 2014 était de (28 586) \$ comparativement à (1 432 998) \$ au 31 décembre 2013. L'augmentation du fonds de roulement résulte du placement privé d'unités de la Société effectué au cours du premier trimestre de 2014, lequel a généré un produit brut de 1 712 700 \$.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers annuels conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs à des ressources et crédits de droits miniers;
- Évaluation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé.

Normes comptables futures

Les normes suivantes ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées par la Société:

i) IFRS 9 - Instruments financiers

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, dite IFRS 9 (2009); par la suite, en octobre 2010, il a publié une version modifiée de cette norme, dite IFRS 9 (2010).

En novembre 2013, l'IASB a publié de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, qui font partie de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (2013). La nouvelle norme élimine la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2015 de l'IFRS 9. La nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire sera déterminée lorsque les parties de l'IFRS 9 qui concernent le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation seront terminées.

L'IFRS (2009) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2009), les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

L'IFRS 9 (2010) instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

L'IFRS 9 (2013) comprend de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la compatibilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été élaborées aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La date d'entrée en vigueur obligatoire n'a pas encore été fixée, mais l'adoption anticipée de la nouvelle norme est tout de même permise. Les entités publiantes canadiennes ne peuvent pas adopter l'IFRS 9 (2013) tant qu'elle n'a pas été approuvée par le Conseil des normes comptables du Canada.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société à la fin de la période terminée le 31 mars 2014. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information comportaient une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stage de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 mars 2014. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ledit contrôle interne de l'information financière comportait une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information ».

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société survenu pendant la période commençant le 1^{er} janvier 2014 et se terminant le 31 mars 2014 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Divulgence d'informations de nature technique et scientifique

La personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 qui révisé et approuve l'information de nature technique et scientifique divulguée dans les communiqués de presse et les autres documents d'information continue de la Société est Laurent Hallé, géo.

Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président et chef de la direction et un administrateur de la Société, est un associé de Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier, s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fourni des services juridiques à la Société d'un montant de 102 737 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2014.

Au cours de la même période, Gérald Riverin, un administrateur de Yorbeau, a fourni des services de consultation à la Société d'un montant de 15 000 \$ et G. Bodnar jr, un administrateur de la Société, a fourni des services de relations avec les investisseurs d'un montant de 30 000 \$. Une somme de 12 500 \$ a été versée à titre de redevance à Société Minière Alta Inc., une société dont G. Bodnar jr, un administrateur de la Société, est le seul actionnaire.

Au cours de la période, certains administrateurs ont effectué des prêts de 50 000 \$ à la Société, ce qui porte le montant total des prêts consentis à 450 000 \$. Ces prêts portaient intérêt à un taux variant de 10 %

à 12 % par année et étaient remboursables sur demande. Pendant la période, des intérêts de 8 699 \$ ont été imputés aux charges d'intérêts et une somme de 450 000 \$ a été remboursée plus les intérêts de 30 353 \$. Au 31 mars 2014, tous les prêts en cours ont été remboursés.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 183 900 208 étaient émises et en cours au 12 mai 2014. À cette date, la Société avait également des options et des bons de souscription en cours visant l'achat d'un total de 13 821 389 actions à des prix variant de 0,16 \$ à 0,30 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.